

0312686B  
ACADEMIE DE TOULOUSE  
LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY  
1 PLACE ALAIN SAVARY  
31703 BLAGNAC CEDEX  
Tel : 0534364240

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 52

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Date de réunion de la séance initiale : 18/04/2019

Nombre de présents à la séance initiale : 8

⚠ Quorum non atteint

Nombre de présents : 6

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/04/2019

Réuni le : 23/04/2019

Sous la présidence de : Pierre Donnadiou

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à effectuer des acquisitions de différents matériels immobilisables (supérieurs à 800 € HT) :

- Système de traçabilité des températures des chambres froides pour le service de restauration pour la somme de 3394.80€ : 1 433.80€ financé par un prélèvement sur le fonds de roulement et 1 961€ financé par le fonds commun du service d'hébergement.

- Comptoir pour la cafétéria des élèves pour un montant de 3 096€ financé par un prélèvement sur le fonds de roulement pour 1096.80€ et par un don de la Maison des lycéens pour 1999.20€

- Défibrillateur pour un montant de 1 500€ financé par un prélèvement sur le fonds de roulement

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0